

Antoine & Corinne THIROUIN

17 rue de l'orme

95570 ATTAINVILLE

EARL LA FERME DES ORMES

17 rue de l'orme

95570 ATTAINVILLE

Plusieurs réflexions concernant la révision du PLU, m'apparaissent intéressantes d'être signalées.

D'abord à titre privé :

- les zones cadastrées 750-660- 749-748-718 étaient classées en AU Précédemment, et dans le projet du PLU elles deviennent N. Etant pour partie en indivision sur ces terrains, (Mme Annie THIROUIN ayant effectué des donations entre ses enfants), et compte tenu de la dévalorisation de ces terrains, le préjudice subi par certain(e), pourrait créer des déséquilibres totalement inégalitaires. Quant à la zone 750, un de nos enfants aurait pu vouloir faire construire pour y habiter, or en zone N ce n'est pas possible. Nous souhaiterions par conséquent qu'elles redeviennent classées AU.

- Sur le terrain 717, des constructions sont prévues. L'idée était de faire l'entrée de ce petit lotissement par la rue de l'orme en longeant le chemin privé (cadastrée 689) du 15 bis. Chemin qui dessert à la fois La maison de Mme Annie THIROUIN, et aussi l'accès au forage d'irrigation de l'EARL LA FERME DES ORMES (La cueillette de la croix verte). Or le mur qu'il faudrait démolir est classée "remarquable" dans le projet du PLU. (10m sur 2m de hauteur). Alors qu'au 19 rue de l'orme d'autres murs tous aussi "remarquables", et beaucoup plus imposants, ne sont pas classés du tout dans le nouveau PLU. (Y'aurait-il différence de traitement ?) L'accès du chemin 689 doit rester privé, ne serait-ce pour laisser la tranquillité et sécurité au propriétaire, et lors de l'entretien du forage avec des engins agricoles lourds.

Ensuite à titre professionnel :

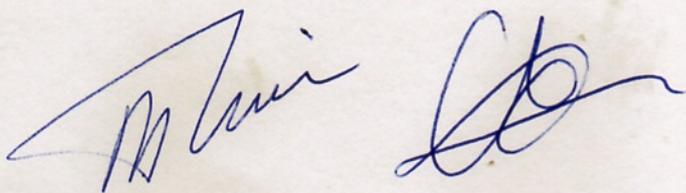
- Une large bande agricole le long de la francilienne au nord comme au sud doit être sanctuarisée dans le nouveau PLU (interdiction de construction de tout type agricole : bâtiment, serres, magasin de producteurs.....). Or tout et tous nous incitent aujourd'hui à développer les produits locaux. (ce que nous faisons depuis 40 ans avec la cueillette de la croix verte). Nos 2 fils ayant décidé de reprendre l'exploitation, leur volonté de se développer est grande. Encore faut-il ne pas les en empêcher. Il faut que nous, agriculteurs d'ATTAINVILLE puissions-nous développer avec notamment la possibilité de vendre nos produits le long de la francilienne (vitrine pour un magasin de producteur par exemple). Ou tout autre bâtiment nécessaire au développement de l'exploitation.

- un autre projet du PLU , consiste à rendre remarquable les éléments du paysage agricole avec principalement l'arboriculture et le maraichage. Cela revient à dire qu'il faut demander l'autorisation (au maire ?) pour modifier ces dits paysages.

Il me semble que la gestion d'une entreprise agricole ne relève pas de la compétence du maire mais seulement de l'exploitant.

NB : la chambre d'agriculture a émis un avis défavorable concernant les modifications du PLU dans le domaine agricole

Antoine et Corinne THIROUIN

Two handwritten signatures in blue ink. The first signature is 'Antoine' and the second is 'Corinne'. Both are written in a cursive, flowing style.